

# QUORUM

<i>Société</i>	<b>HOPSCOTCH GROUPE le 27/05/2021</b>	
<i>Assemblée</i>	<b>MIXTE</b>	
<i>Capital</i>	<b>2 000 001 EUR</b>	
<i>Total actions</i>	<b>2 617 548</b>	
<i>Quorum légal</i>	<b>25 %</b>	<b>( 654 387 actions )</b>

**66,92%**

**Il représente : 1 751 744 actions**

**Pour: 41 actionnaires**

**(présents ou représentés)**

	<b>Actionnaires</b>	<b>Actions</b>	<b>Voix</b>
<b>Présents</b>	0	0	0
<b>Représentés</b>	2	5 478	10 956
<b>Pouvoir au président</b>	13	597 917	638 196
<b>Vote par correspondance</b>	26	1 148 349	2 083 543
<b>TOTAL</b>	<b>41</b>	<b>1 751 744</b>	<b>2 732 695</b>

## RÉSULTATS DU SCRUTIN

## Résolutions Ordinaires

N°	Résolution	Résultat	Pour		Contre		Abstention		Total des voix exprimées	Actions représentées par les voix exprimées	Proportion du capital social représenté par les voix exprimées	Voix hors vote	Voix nulles	Quorum
			Votes	% <sup>1</sup>	Votes	% <sup>2</sup>	Votes	%						
1	Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020													
	1	Adoptée	2 732 695	100 %	0	0,00 %	0	-	2 732 695	1 751 744	65,690%	0	0	66,92%
2	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020													
	2	Adoptée	2 732 695	100 %	0	0,00 %	0	-	2 732 695	1 751 744	65,690%	0	0	66,92%
3	Affectation du résultat de l'exercice													
	3	Adoptée	2 732 695	100 %	0	0,00 %	0	-	2 732 695	1 751 744	65,690%	0	0	66,92%
4	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et approbation ou ratification le cas échéant de ces conventions													
	4	Adoptée	2 557 443	100 %	0	0,00 %	0	-	2 557 443	1 664 118	62,404%	175 252	0	66,92%
5	Renouvellement du Cabinet FOUCAULT aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire													
	5	Adoptée	2 732 695	100 %	0	0,00 %	0	-	2 732 695	1 751 744	65,690%	0	0	66,92%
6	Non-renouvellement et non remplacement de Monsieur Olivier FOUCAULT aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant													
	6	Adoptée	2 732 695	100 %	0	0,00 %	0	-	2 732 695	1 751 744	65,690%	0	0	66,92%

<sup>1</sup> les pourcentages de voix pour et contre sont calculés uniquement par rapport aux voix exprimées, les abstentions n'étant pas prises en compte pour ce calcul

<sup>2</sup> les pourcentages de voix pour et contre sont calculés uniquement par rapport aux voix exprimées, les abstentions n'étant pas prises en compte pour ce calcul

## RÉSULTATS DU SCRUTIN

## Résolutions Ordinaires

N°	Résolution	Résultat	Pour		Contre		Abstention		Total des voix prises en compte	Actions représentées par les voix exprimées	Proportion du capital social représenté par les voix exprimées	Voix hors vote	Voix nulles	Quorum
			Votes	%	Votes	%	Votes	%						
7	Ratification de la nomination provisoire de Monsieur Pascal CHEVALIER en qualité de membre du Conseil de Surveillance													
	7	Adoptée	2 699 695	98,79 %	33 000	1,21 %	0	-	2 732 695	1 751 744	65,690%	0	0	66,92%
8	Somme maximale annuelle à allouer aux membres du Conseil de Surveillance													
	8	Adoptée	2 732 695	100 %	0	0,00 %	0	-	2 732 695	1 751 744	65,690%	0	0	66,92%
9	Approbation de la politique de rémunération du Président du Directoire et des autres membres du Directoire													
	9	Adoptée	2 699 350	98,78 %	33 345	1,22 %	0	-	2 732 695	1 751 744	65,690%	0	0	66,92%
10	Approbation de la politique de rémunération du Président et des autres membres du Conseil de surveillance													
	10	Adoptée	2 732 350	99,99 %	345	0,01 %	0	-	2 732 695	1 751 744	65,690%	0	0	66,92%
11	Approbation des informations visées au I de l'article L.22-10-9 du Code de commerce													
	11	Adoptée	2 732 695	100 %	0	0,00 %	0	-	2 732 695	1 751 744	65,690%	0	0	66,92%
12	Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Frédéric BEDIN, Président du Directoire													
	12	Adoptée	2 732 350	99,99 %	345	0,01 %	0	-	2 732 695	1 751 744	65,690%	0	0	66,92%

## RÉSULTATS DU SCRUTIN

## Résolutions Ordinaires

N°	Résolution	Résultat	Pour		Contre		Abstention		Total des voix prises en compte	Actions représentées par les voix exprimées	Proportion du capital social représenté par les voix exprimées	Voix hors vote	Voix nulles	Quorum
			Votes	%	Votes	%	Votes	%						
13	Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Benoit DESVEAUX, membre du Directoire													
	13	Adoptée	2 732 350	99,99 %	345	0,01 %	0	-	2 732 695	1 751 744	65,690%	0	0	66,92%
14	Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Pierre-Franck MOLEY, membre du Directoire													
	14	Adoptée	2 732 350	99,99 %	345	0,01 %	0	-	2 732 695	1 751 744	65,690%	0	0	66,92%
15	Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Christophe CHENUT, Président du Conseil de surveillance													
	15	Adoptée	2 732 350	99,99 %	345	0,01 %	0	-	2 732 695	1 751 744	65,690%	0	0	66,92%
16	Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond,													
	16	Adoptée	2 699 695	98,79 %	33 000	1,21 %	0	-	2 732 695	1 751 744	65,690%	0	0	66,92%

## RÉSULTATS DU SCRUTIN

## Résolutions Extraordinaires

N°	Résolution	Résultat	Pour		Contre		Abstention		Total des voix prises en compte	Actions représentées par les voix exprimées	Proportion du capital social représenté par les voix exprimées	Voix hors vote	Voix nulles	Quorum
			Votes	%	Votes	%	Votes	%						
17	Autorisation à donner au Directoire en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, plafond,													
	17	Adoptée	2 732 695	100 %	0	0,00 %	0	-	2 732 695	1 751 744	65,690%	0	0	66,92%
18	Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, sort des rompus,													
	18	Adoptée	2 732 695	100 %	0	0,00 %	0	-	2 732 695	1 751 744	65,690%	0	0	66,92%
19	Délégation de compétence à donner au Directoire pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires (de la société ou d'une société du groupe) avec maintien du droit préférentiel de souscription, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, faculté d'offrir au public les titres non souscrits,													
	19	Adoptée	2 699 575	98,79 %	33 120	1,21 %	0	-	2 732 695	1 751 744	65,690%	0	0	66,92%
20	Délégation de compétence à donner au Directoire pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires (de la société ou d'une société du groupe), avec suppression de droit préférentiel de souscription par offre au public (à l'exclusion des offres visées au 1 de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier), et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits,													
	20	Adoptée	2 699 575	98,79 %	33 120	1,21 %	0	-	2 732 695	1 751 744	65,690%	0	0	66,92%
21	Délégation de compétence à donner au Directoire pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires (de la société ou d'une société du groupe), avec suppression de droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1 de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits,													
	21	Adoptée	2 699 575	98,79 %	33 120	1,21 %	0	-	2 732 695	1 751 744	65,690%	0	0	66,92%
22	Autorisation, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, de fixer, dans la limite de 10% du capital par an, le prix d'émission dans les conditions déterminées par l'assemblée,													
	22	Adoptée	2 699 695	98,79 %	33 000	1,21 %	0	-	2 732 695	1 751 744	65,690%	0	0	66,92%

## RÉSULTATS DU SCRUTIN

## Résolutions Extraordinaires

N°	Résolution	Résultat	Pour		Contre		Abstention		Total des voix prises en compte	Actions représentées par les voix exprimées	Proportion du capital social représenté par les voix exprimées	Voix hors vote	Voix nulles	Quorum
			Votes	%	Votes	%	Votes	%						
23	Délégation de compétence à donner au Directoire en vue d'émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à actions ordinaires (de la société ou d'une société du groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits,													
	23	Adoptée	2 699 575	98,79 %	33 120	1,21 %	0	-	2 732 695	1 751 744	65,690%	0	0	66,92%
24	Autorisation d'augmenter le montant des émissions													
	24	Adoptée	2 699 575	98,79 %	33 120	1,21 %	0	-	2 732 695	1 751 744	65,690%	0	0	66,92%
25	Délégation à donner au Directoire pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10% du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, durée de la délégation,													
	25	Adoptée	2 699 575	98,79 %	33 120	1,21 %	0	-	2 732 695	1 751 744	65,690%	0	0	66,92%
26	Délégation à conférer au Directoire en vue d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA), des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, durée de la délégation, prix d'exercice,													
	26	Adoptée	1 206 242	97,31%	33 345	2,69 %	1 493 108	- <sup>3</sup>	1 239 587	993 874	37,270%	0	0	66,92%
27	Délégation à donner aux fins d'émettre des bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, nombre maximum de bons pouvant être émis, durée de la délégation, prix d'exercice et autres caractéristiques,													
	27	Adoptée	2 699 695	98,79 %	33 000	1,21 %	0	-	2 732 695	1 751 744	65,690%	0	0	66,92%
28	Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, possibilité d'attribuer des actions gratuites en application de l'article L. 3332-21 du code du travail,													
	28	Adoptée	2 732 575	> 99,99 %	120	< 0,01 %	0	-	2 732 695	1 751 744	65,690%	0	0	66,92%

<sup>3</sup> à titre indicatif, il est précisé que les abstentions représentent 54,64 % des voix pour, contre et des abstentions comptabilisées pour cette résolution et correspondent à l'engagement pris par les membres du directoire de ne pas peser sur le sens du vote de cette résolution

## RÉSULTATS DU SCRUTIN

## Résolutions Extraordinaires

N°	Résolution	Résultat	Pour		Contre		Abstention		Total des voix prises en compte	Actions représentées par les voix exprimées	Proportion du capital social représenté par les voix exprimées	Voix hors vote	Voix nulles	Quorum
			Votes	%	Votes	%	Votes	%						
29	Pouvoirs pour les formalités													
	29	Adoptée	2 732 695	100 %	0	0,00 %	0	-	2 732 695	1 751 744	65,690%	0	0	66,92%